

SA FINAXO ENVIRONNEMENT
SA AU CAPITAL DE 362.224,60 €
SIEGE SOCIAL : Chaussée Brunehaut
02220 CIRY-SALSOGNE
R.C.S. SOISSONS 398 296 483

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2024, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 537 179 euros contre 2 259 063 euros au titre de l'exercice précédent, ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de vente de lamelles de décantation.
Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 641 977 euros contre 2 212 574 euros au titre de l'exercice précédent.
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 284 213 euros contre 1 911 098 euros au titre de l'exercice précédent.
Le montant des charges d'exploitation a augmenté de 19,52 %.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières :	1 011 653,00
- Autres achats et charges externes :	859 463,00
- Charges de personnel :	306 609,00

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 344 163 Euros contre un bénéfice de 285 505 Euros au titre de l'exercice 2023.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice – Perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires est en hausse de 12,31 % par rapport à celui de 2023 avec un taux de marge brute de 59,82 % contre 62,86 % en 2023.

Par contre, le résultat d'exploitation est en hausse de 18,67 % par rapport à 2023.

Nous vous rappelons que par jugement en date du 20 octobre 2020, le Tribunal de Commerce de Reims a arrêté un plan de redressement par voie de continuation sur 10 ans payable par provision mensuelle d'un douzième et fixant la première échéance au 20 octobre 2021.

La 4^{ème} échéance représentant 230 281,62 € a été payée dans son intégralité par la mandataire dernière semaine d'octobre 2024 et depuis, la provision mensuelle a été régulièrement payée.

Concernant l'activité lamellaire, nous vous informons :

Que nous avons pris des parts de marché significatives à nos concurrents en signant des marchés importants respectivement de 728 K€ et 1100 K€ pour les exercices 2024 et 2025 avec la filiale Sogea Maroc du Groupe Vinci.

Qu'après avoir transmis de nombreux devis à la société Source depuis les 2 dernières années, celle-ci nous a confié la réalisation d'une première affaire en cours de production et qui sera livrée fin juin 2025.

Par contre, si le premier semestre sera excellent, nous constatons un net ralentissement dans l'entrée de commandes depuis les 2 derniers mois.

Que courant l'exercice, nous avons finalisé la fabrication d'un prototype concernant la machine àagrafer les lamelles. Celui-ci a d'ailleurs servi partiellement à réaliser la première commande passée par la société Suez International. Concernant cette machine une demande de brevet international a été déposée le 21 octobre 2024 et nous vous précisons qu'au cours du second semestre 2025 une version présentant la conception définitive sera fabriquée.

Concernant l'activité pyrogazéification, nous vous informons :

Que suite à la décision du Tribunal de Commerce de Reims de nous autoriser à reprendre le développement de l'activité pyrogazéification et l'apport en compte courant de 500 K€ de Monsieur Robert Labati actionnaire historique, nous avons lancé en fabrication un Pyrobio nouvelle génération à partir d'une nouvelle technologie, plus simple et moins lourde en investissement, conçue par Monsieur Didier Lesueur notre Directeur Technique.

Cette nouvelle conception remédie à l'inconvénient majeur rencontré avec la technologie initiale qui était une perte importante de chaleur du média caloporteur composé de billes d'acier du fait que celles-ci étaient chauffées à l'extérieur du four de pyrolyse avant d'être introduites dans celui-ci.

En remplaçant les billes d'acier par une vis sans fin de conception nouvelle et originale à la fois chauffante et mélangeuse la température à l'intérieur du réacteur de pyrolyse est constante.

Nous vous indiquons que le pilote sera opérationnel au cours du second semestre 2025.

Perspectives d'avenir :

L'accroissement et la diversification de qualité de notre portefeuille client dans le lamellaire et le fait que nous soyons de nouveau autorisés à développer l'activité de pyrogazéification sont indiscutablement des atouts supplémentaires d'une part pour garantir le plan de remboursement de notre passif et d'autre part pour assurer le développement de notre société, la pyrogazéification étant aujourd'hui reconnue comme un véritable enjeu d'avenir dans la transition énergétique.

Le Conseil d'administration